

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2793

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Tassin-la-Demi-Lune

Objet : Schéma patrimonial de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Restructuration d'une villa à Tassin-la-Demi-Lune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - IDEF

Rapporteur : Madame Lucie Vacher

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2793**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Tassin-la-Demi-Lune

Objet : Schéma patrimonial de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Restructuration d'une villa à Tassin-la-Demi-Lune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - IDEF

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération schéma patrimonial de l'IDEF fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole de Lyon est la collectivité territoriale chef de file de la protection de l'enfance sur son territoire. À ce titre, elle est dotée d'un établissement d'accueil d'urgence, l'IDEF, qui organise l'accueil tout au long de l'année, de mineurs âgés de 0 à 18 ans, dans un site principal de 12 ha situé rue Lionel Terray à Bron. L'IDEF a en charge la mise à l'abri, l'évaluation et l'orientation des mineurs de 0 à 18 ans confiés dans un cadre administratif ou judiciaire.

L'IDEF est composé de trois entités : la pouponnière pour les 0-3 ans, l'accueil mères-enfants (AME) pour les jeunes filles enceintes ou avec enfant de moins de trois ans et le foyer pour les enfants âgés de 3 à 18 ans (dont deux villas situées à l'extérieur du site). Si la pouponnière et l'AME disposent de bâtiments récents et adaptés, les unités du foyer sont hébergées dans des locaux vieillissants datant de la fin des années 1950 ne répondant plus aux normes actuelles et aux modes de prise en charge de mineurs accueillis (chambres en étage, blocs sanitaires et douches insuffisants et inadaptés aux tranches d'âge des enfants accueillis, etc.). Il s'agit donc de construire des lieux de vie adaptés aux modes actuels de prise en charge des mineurs.

L'enveloppe votée à la PPI 2021-2026 en janvier 2021 permettra de procéder aux restructurations suivantes :

- reconstruction de quatre unités de vie pour les 3-18 ans,
- création de nouveaux locaux pour le dispositif d'accueil de jeunes enfants de l'AME,
- adaptation des locaux actuels du dispositif d'accueil de jeunes enfants de l'AME en lieux de vie pour la pérennisation d'une 4^{ème} unité à la pouponnière qui fait face à un contexte de sureffectif permanent.

Ces opérations de restructuration font l'objet d'études de maîtrise d'œuvre menées par les équipes de la délégation transition environnementale et énergétique, direction des projets et de l'énergie des bâtiments en concertation avec les équipes de l'IDEF.

Dans le cadre de ce projet global, le Conseil de la Métropole a approuvé, par délibération n° 2022-0922 du 24 janvier 2022, le lancement d'une 1^{ère} phase opérationnelle consistant en la création d'une 3^{ème} unité de vie externalisée pour les 14-18 ans, dans une villa située au 21 impasse route de Paris, sur la commune de Tassin-la-Demi-Lune. D'une surface de 254 m², elle permettra un accueil plus adapté des adolescents que sur le site de Bron.

Les travaux de cette villa, propriété de la Métropole, consistent essentiellement en une mise en conformité transformant un lieu d'habitation privé en un établissement recevant du public. À cet effet, une individualisation partielle de l'autorisation de programme a été approuvée par cette même délibération à hauteur de 560 000 € au stade des études de faisabilité.

II - Évolution du projet

L'avancement du projet de restructuration de la villa située à Tassin-la-Demi-Lune amène à une évolution de l'enveloppe financière globale affectée à cette opération de réhabilitation. En effet, une actualisation des coûts de construction a été opérée pour tenir compte des évolutions conjoncturelles et des prix des matériaux.

Le montant global de cette opération de restructuration, après consultation des entreprises, est ainsi estimé à 867 000 €, selon la répartition prévisionnelle suivante :

- 57 000 € en frais d'études,
- 810 000 € en travaux.

Le permis de construire a été accordé en juillet 2023 et la durée prévisionnelle des travaux est estimée à huit mois. L'objectif de livraison de la villa ainsi réhabilitée est fixé à juin 2024.

Afin de permettre à la Métropole de poursuivre le projet de création d'une 3^{ème} unité de vie externalisée pour les 14-18 ans à Tassin-la-Demi-Lune, il est donc proposé d'approuver une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme initiale à hauteur de 307 000 € pour clore l'opération dont le coût total est estimé à 867 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'actualisation des coûts de l'opération de mise aux normes et de réhabilitation d'une villa à Tassin-la-Demi-Lune pour l'accueil d'une unité de vie externalisée pour le service adolescents de l'IDEF.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P35 Enfance pour un montant de 307 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 307 000 € en dépenses en 2024, sur l'opération n° OP35O8483

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 467 000 € en dépenses.

3°- Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2024 - chapitre 23 pour un montant de 307 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312326-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
